

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 OCTOBRE 2023 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE Adjoint, Romain FOËX

Présents : FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, JACCAZ Yan, MERY Luc, SUBLET Gaétan, CHAUMONTET Denis

Excusés : BLANDIN Aurélie (donne pouvoir à Gaétan SUBLET), PUZEL Jérémy (donne pouvoir à Denis CHAUMONTET), CHATAGNAT André-Gilles (donne pouvoir à Romain FOËX), MERLET Noémie (donne pouvoir à Eric MANTILLERI)

Absente : /

Mr Eric MANTILLERI est désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- **Emprunt : financement travaux eau /voirie**
- **Décision modificative n°2 - budget eau**
- **Restructuration de la Mairie : lancement des appels d'offres**
- **Travaux de réaménagement de la Mairie : transfert temporaire des réunions du conseil municipal dans la grande salle communale « Espérance »**
- **Mission maîtrise d'œuvre : sécurisation de la voirie sur la commune de Chaumont**
- **ONF - coupes de bois 2024**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

A 20h00, le quorum est atteint, Monsieur le Maire Adjoint, Romain FOËX, ouvre la séance.

Le compte-rendu du 07 Septembre 2023 est validé à l'unanimité.

Mr le Maire-Adjoint demande l'aval pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « mandat spécial pour la participation de 9 neufs élus au Congrès des maires à Paris ».

- **1. Emprunt : financement travaux eau /voirie**

Mr Le Maire Adjoint présente une offre de financement d'un organisme bancaire aux élus sur le budget eau pour les travaux d'eau potable à réaliser entre le cimetière et le chemin des plantés validés le 27/07/2023 après validation en séance du conseil municipal du 06/07/2023.

Monsieur Le Maire Adjoint fait lecture de cette offre à savoir :

Montant emprunt pour travaux eau potable : 50 000 €

- Durée : 10 ans avec échéances trimestrielles
- Taux : 4.52 % fixe
- Frais de dossier : 500.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité par 9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

- ◆ Accepte l'emprunt de 50 000 € sur 10 ans à taux fixe du crédit agricole des Savoie pour les travaux d'eau potable sur voirie entre le cimetière et le chemin des plantés.
- ◆ Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire Adjoint pour signer l'offre correspondante.

2. Décision modificative N°2 pour le budget eau

Monsieur Le Maire Adjoint informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire suite à des travaux d'eau potable à réaliser entre le cimetière et le chemin des Plantés, devis visé le 27/07/2023 après validation en séance de conseil municipal du 06/07/2023.

En effet, les écritures sont les suivantes :

M49

Fonctionnement

2315	Installation, matériel et outillage technique	- 15 000 €
020	Dépenses imprévues investissement	- 5 000 €
211	Terrains	- 10 000 €
2156	Matériel spécifique d'exploitation	+30 000 €

Après délibération, à l'unanimité, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire Adjoint pour les porter sur le budget eau 2023.

• 3. Restructuration de la Mairie : lancement des appels d'offres

Monsieur Romain FOEX, 1^{er} Adjoint, informe l'assemblée que le lancement de la consultation pour les travaux de l'aménagement de la mairie va être fait prochainement sur la plateforme des marchés publics pour une remise des offres le 06 novembre 2023 à 12h.

Les travaux sont répartis en lots définis ci-dessous :

Lot 01 Démolition et Evacuation
Lot 02 Terrassement / VRD
Lot 03 Maçonnerie
Lot 04 Enduits extérieurs
Lot 05 Serrurerie
Lot 06 Menuiseries extérieures
Lot 07 Menuiseries Intérieures
Lot 08 Cloisons / Doublages / Faux-Plafond
Lot 09 Peinture
Lot 10 Carrelage
Lot 11 Electricité
Lot 12 Plomberie / Sanitaire / Chauffage / Ventilation
Lot 13 Elévateur

Ces travaux sont évalués à la somme de 230 000 € HT selon le maître d'œuvre Cabinet INGENIUS.

Outre les demandes de subventions auprès de la Région et du Département, cette opération nécessite aussi une demande de subvention auprès des services de l'Etat via la DETR 2024 (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Après réflexion, Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- De solliciter aussi une aide auprès des services de l'Etat via la DETR pour la réalisation de cette opération et autorise Mr le Maire Adjoint à le faire.
 - Valide la répartition des différents lots présentée ci-dessus.
-

• 4. Travaux de réaménagement de la Mairie : transfert temporaire des réunions du conseil municipal dans la grande salle communale « Espérance »

Monsieur Le Maire Adjoint, Romain FOËX, rappelle aux élus :

- la délibération n°23-33 du 06 juillet 2023 relative à l'affectation temporaire de la grande salle communale « Espérance » en salle de mariages au 1^{er} étage **du bâtiment sis 163 ruelle du Pralet à CHAUMONT** le temps de la réalisation des travaux de réaménagement de la Mairie
 - ainsi que la délibération n° 23-48 du 1^{er} septembre 2023 relative au déplacement des registres d'état civil dans la petite salle communale « Espérance » située au rez-de chaussée **dudit bâtiment**, le temps des travaux de restructuration de la mairie.
-

Il annonce qu'il y a lieu de déplacer également et temporairement les réunions du conseil municipal dans la grande salle communale « Espérance » le temps de la réalisation des travaux de réaménagement de la Mairie et ceci sous réserve de l'accord de Madame la Sous-Préfète.

La grande salle communale n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de la grande salle communale « Espérance » sise **163 ruelle du Pralet à CHAUMONT** en salle de réunion de conseil. Madame la Sous-Préfète, également sollicitée en ce sens, devra donner son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- Décide d'affecter temporairement la grande salle communale « **Espérance** » **au 1^{er} étage du bâtiment** situé **163 ruelle du Pralet à CHAUMONT** en salle de réunion de conseil, sous réserve de l'accord de Madame la Sous-Préfète,
- Autorise Monsieur le Maire Adjoint à signer les documents relatifs à cette affectation.

5. Mission maîtrise d'œuvre : sécurisation de la voirie sur la commune de Chaumont

Mr Romain FOËX, Maire adjoint, rappelle aux élus que dans le cadre de ses projets lors de son nouveau mandat en 2020, Monsieur le Maire a été mandaté par les élus à la séance du 01 décembre 2022 (délibération n°22.59) pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de mise en place d'une sécurisation piétonnière et d'une réduction de la vitesse à des points stratégiques sur le territoire de la commune.

L'étude de faisabilité a été mandatée le 02 février 2023 à VRD CONCEPTION pour 10 800 € HT et effectuée.

Monsieur le Maire Adjoint demande désormais à l'assemblée de se positionner quant au projet des travaux prévus pour la sécurisation des routes de St-Jean et de Chaumontet proposé par le même cabinet VRD CONCEPTION. Ainsi, lecture est faite du devis de la mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 12 000 € HT.

Après réflexion, Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- valide la proposition de VRD CONCEPTION pour 12 000 € HT
- charge Mr le Maire Adjoint pour signer les pièces correspondantes.

- **6. ONF – Coupes de bois 2024**

L'état d'assiette a été atteint en 2023 : pas de réouverture en 2024 de coupes de bois.
Une réunion aura lieu prochainement avec l'ONF et les affouagistes qui y seront conviés.

7. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 07406521X0013 T01 : M. SILVERIO Victor - transfert de permis de construire route de ST JULIEN à CHAUMONT (74270) **ACCORD du transfert de permis de construire du 05.10.2023**

PC 07406523X0001 M01 : M GRINAND Adrien - modification ouvertures et transformation pergola en surface de plancher impasse du Closet à CHAUMONT (74270) **ACCORD du permis modificatif du 26.09.2023**

PC 07406523X0006 : GAEC ALPES HOLSTEIN : construction d'un bâtiment agricole lieudit « Vovray » – **ACCORD DU 12.09.2023**

DECLARATIONS PREALABLES

DP 07406523X0021 : M BATTISTA Louis : Création d'une fenêtre et transformation du garage en pièces à vivre au 191 impasse du Malpas à Chaumont – **ACCORD avec prescriptions du 28 septembre 2023**

DP 07406523X0022: GAEC Ferme du Pré Luison pour installation de panneaux photovoltaïques 933 route des roches à CHAUMONT (74270) – **ACCORD avec prescriptions du 04.10.23**

8. Mandat spécial pour la participation de 9 élus au Congrès des Maires du 21 au 22 novembre 2023

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) organise chaque année le Congrès des Maires à Paris.

Pour l'année 2023, il aura lieu du 21 au 23 novembre 2023.

Une délégation de la commune de Chaumont doit se rendre à Paris aux dates susmentionnées pour participer à cette manifestation.

Monsieur le Maire adjoint sollicite les membres du conseil municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial à plusieurs élus du conseil municipal afin de participer au Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité,

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ;

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de missions prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Conformément à l'article R.2123-22-1 du CGCT, les remboursements des frais de séjour (hébergement et restauration) sont effectués sur la base du taux de remboursement forfaitaire applicable aux fonctionnaires de l'État et fixés par le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisés, soit ;

-un taux de remboursement forfaitaire de 140 euros la nuitée concernant la commune de Paris (120 euros pour les villes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants et pour les communes de la métropole du Grand Paris ; 90 euros ailleurs)

-un taux de remboursement forfaitaire de 20 euros le repas (incluant le petit-déjeuner).

Le remboursement des frais de transport est calculé selon les modalités fixées par délibération du conseil municipal (remboursement des frais avancés par les élus sur présentation d'un justificatif ou règlement direct aux prestataires de voyage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par, 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- DECIDE l'octroi d'un mandat spécial au déplacement au 105e Congrès des maires de France du 21 au 22 novembre 2023 à l'attention des élus suivants :

CHATAGNAT André-Gilles
FOEX Romain
MANTILLERI Éric
MERLET Noémie
PUZEL Jérémy
JACCAZ Yan
MERY Luc
HONCZARUK Gérald
CHAUMONTET Denis

- DECIDE de prendre en charge les frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs) ;
- PRECISE que les dépenses concernent les frais de transport (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponible les moins onéreux), les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 21 au 22 novembre 2023.

9. Intercommunalité

Syndicat du Vuache

La Région demande au SIV de se positionner avant le 31 octobre 2023 sur sa gestion en interne pour NATURA 2000 car elle ne versera plus d'aide prochainement : délai de réflexion trop court. Une mobilisation des verts est ainsi prévue pour un déblocage éventuel des fonds régionaux et européens dédiés.

Baisse de 60 % des aides dédiées aux zones sensibles et pistes cyclables pour 2024.

10. Divers

Sécurisation de la route de l'Afflît

Dans le cadre de la sécurisation de la route de l'Afflît, celle-ci sera fermée à la circulation pour essai en amont de la voie du 16 octobre au 17 novembre 2023 inclus. Des flyers seront transmis aux riverains pour information et une réunion pour faire le bilan de cet essai est prévue le 23 novembre prochain.

Repas des aînés

Lors du comité des aînés qui s'est tenu en mairie le 4 octobre dernier, il a été décidé de prendre comme l'an dernier un traiteur dans la grande salle communale avec chants et animations.

La date du repas des aînés est ainsi fixée au samedi 27 janvier 2024.

L'âge retenue pour 2024 sera désormais 64 ans pour les nouveaux aînés étant donné l'âge légal de la retraite reculée par l'Etat.

Les aînés ne pouvant pas se déplacer physiquement auront un repas chaud qui leur sera livré dans la matinée du 27 janvier 2024.

Fête de Noël

La commune organise en lien avec les associations et la bibliothèque communales une fête de Noël le Samedi 9 décembre 2023 dès 15h au hangar communal. Une réunion avec le collectif d'associations a eu lieu le 4 octobre 2023 et chaque association s'engage à animer cette fête prometteuse et innovante au sein du village. Une autre réunion est prévue le 16 octobre prochain.

Les bénéficiaires de la fête de Noël seront reversés à l'association « Les paniers du cœur » de Frangy et les « Restos du cœur » de Rumilly viendront collecter des jouets, livres en bon état pour les enfants défavorisés.

Une communication par affichage, sur site internet et sur l'application « Oyé-Oyé » va être prochainement faite pour plus amples précisions sur le déroulement de la fête.

Divers Travaux

- Les travaux d'eau du cimetière au chemin des Plantés vont démarrer prochainement : une plateforme dédiée au chantier sera mise en place derrière le tri sélectif près du cimetière.
- Des travaux sont prévus aussi à Loblaz pour les fossés d'eaux pluviales.
- Un nouveau parking va être installé prochainement derrière l'abribus du chef-lieu.

Congrès des Maires

Il aura lieu du 21 au 23 novembre 2023 à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h45 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 30 novembre 2023 à 20 h

FOEX Romain

JACCAZ Yan

MERY Luc

SUBLET Gaétan

HONCZARUK Gérald

MANTILLERI Eric

CHAUMONTET Denis